

MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE SUR LE TABAC

Le Budget 2015 prévoit les changements suivants au taux d'imposition des produits du tabac, dès minuit le 30 avril 2015 :

| | Nouveau taux d'imposition | Taux d'imposition précédent |
|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Cigarettes (prix unitaire) | 29,5 ¢ | 29,0 ¢ |
| Coupe fine (prix au gramme) | 28,5 ¢ | 28,0 ¢ |
| Naturel en feuilles (prix au gramme) | 27,0 ¢ | 26,5 ¢ |

Le taux de la taxe par cigare demeure à 75 % de son prix au détail jusqu'à concurrence de 5,0 \$ par cigare.

Tous les autres produits du tabac sont taxables au nouveau taux d'imposition de 28,5 ¢ le gramme.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous adresser aux bureaux suivants :

Bureau de Winnipeg

Finances Manitoba Division des taxes 401, avenue York, bureau 101 Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8 Téléphone : 204 945-5603

Sans frais au Manitoba: 1 800 782-0318

Télécopieur : 204 948-2087 Courriel : MBTax@gov.mb.ca

Site Web: www.manitoba.ca/finance/taxation/index.fr.html

SERVICES EN LIGNE

Vous trouverez des publications et des formulaires relatifs aux taxes et aux impôts administrés par la Division des taxes, ainsi qu'un lien vers les lois et les règlements du Manitoba, sur notre site Web à l'adresse www.gov.mb.ca/finance/taxation/index.fr.html. Vous pouvez aussi obtenir ces formulaires et publications en communiquant avec la Division des taxes.

Notre service en ligne à l'adresse <u>manitoba.ca/TAXcess</u> est un moyen simple et sûr de faire une demande d'ouverture de compte de taxe, de consulter vos comptes de taxe, de soumettre vos déclarations et de payer vos taxes et vos impôts administrés par la Division des taxes.

Bureau de la région de l'Ouest

Finances Manitoba Division des taxes 340, 9^e Rue, bureau 314 Brandon (Manitoba) R7A 6C2 Télécopieur : 204 726-6763

